

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ANNONCEMENT :	Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
	» » six mois, 14 » »
	» » un an, 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieux-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

### ROUBAIX, 6 FÉVRIER 1869.

#### Brève politique.

Des spéculateurs ont fait courir hier à la Bourse de Paris, le bruit de la mort de Pie IX. Une dépêche de Rome dit aujourd'hui que le Saint-Père jouit d'une santé excellente.

La discussion sur les interpellations relatives aux effets généraux de la loi sur la presse a commencé hier devant le Sénat.

La Commission du Corps législatif chargée de l'examen du budget continue de tenir des séances quotidiennes.

Le Journal officiel a commencé la publication du texte rectifié des dépêches échangées entre le gouvernement impérial et le cabinet de Florence au sujet des affaires romaines. On lit en tête de cette publication la note suivante :

Par suite d'une erreur de copie, quelques incorrections s'étaient glissées dans les dépêches relatives aux affaires d'Italie qui font partie du recueil des documents diplomatiques récemment publiés.

Suivant la Gazette de Spener, le télégraphe aurait altéré en plusieurs endroits le sens du discours prononcé par M. de Bismarck dans l'affaire de la mise sous séquestre des princes dépossédés, la Gazette déclare notamment controuvé l'assertion que M. de Bismarck aurait présenté l'empereur Napoléon comme spéculant sur la division intérieure de l'Allemagne. Dont acte, mais on ne peut s'empêcher de remarquer que ces altérations bien regrettables ne se reproduisent que lorsqu'il s'agit d'un discours de M. de Bismarck ou du roi de Prusse; c'est donc une espèce de fatalité.

Rien jusqu'ici n'est venu confirmer les bruits d'après lesquels le gouvernement du roi Georges aurait accepté les décisions de la conférence. La crise ministérielle qui a éclaté à Athènes fait voir que ces prévisions optimistes étaient au moins prématurées. A l'issue de la démission du ministre Bulgare, le roi avait confié à M. Zaïmis la mission de composer un nouveau cabinet; M. Zaïmis n'a pas cru devoir accepter le pouvoir dans les conditions où il lui était offert, c'est-à-dire, sans doute, avec l'obligation d'une adhésion pure et simple aux résolutions de la Conférence. D'après une dépêche d'Athènes du 2, des rassemblements populaires avaient eu lieu dans le but de faire revenir le roi sur sa résolution et de provoquer le rappel de M. Bulgare. Enfin un télégramme postérieur annonce que le roi a prié M. Bulgare de retirer sa démission.

J. REBOUX.

Le maréchal ministre de la guerre vient de recevoir du sous-gouverneur de l'Algérie la dépêche suivante :

« Alger, le 4 février.

« L'ennemi en pleine déroute est en fuite vers le Sud. Le lieutenant-colonel Colonieu, commandant supérieur de Géryville, qui campait hier soir à Rassoul, à 12 lieues sud de Géryville, est aussi à la poursuite de l'ennemi. »

Voici la dernière dépêche du colonel de Sonis, commandant supérieur à Laghouat :

« Tadjerouna, 2 février.

« Après avoir marché toute la nuit, je suis arrivé ce matin devant Tadjerouna où je campe. Je n'ai pu atteindre l'ennemi qui fait une brèche abattue, laissant sur la route des morts, des blessés et des char-

meaux qui ne peuvent suivre. Je vais continuer ma route vers l'Ouest, et tout me porte à croire que nous atteindrons les troupes qui devaient être dirigés sur Si-el-Hadj-Eddin (A 15 lieues sud de Rassoul) depuis deux ou trois jours.

« L'état de la colonie est parfit sous tous les rapports. Si le colonel Colonieu a marché vers le Sud (il était le 3 à Rassoul), rien ne doit nous échapper.

« Le reste du Makzen des Larbas, qui était loin dans le Sud, vient de me rejoindre; les Ouled-Nail n'ont pas encore paru. »

On lit dans la Gazette de la Croix :

« D'après une communication faite au gouvernement prussien par un des grands gouvernements amis de la Prusse, la vie de M. de Bismarck serait de nouveau menacée par la main d'un meurtrier.

« Un étudiant, natif du Hanovre aurait été désigné nominalement comme étant chargé de l'exécution de l'attentat.

Cette nouvelle, en nous causant un juste effroi ne nous surprend pas, car après les insinuations malveillantes, les injures et les calomnies que répandent chaque jour contre la Prusse les organes Gueffes et républicains de l'Allemagne et de l'étranger, il faut bien que les semences de haine et de mensonge ainsi répandues portent leurs fruits. Dès lors il n'est plus difficile d'armer la main d'un fanatique, et de lui faire entendre que son crime sera une œuvre méritoire. »

On écrit de Mayence à la Correspondance Germania :

« Dans les premiers jours du mois de février, des troupes prussiennes en masse seront dirigées de Berlin sur Mayence pour forer la garnison de cette ville. En rapprochant de cette nouvelle le fait récemment constaté du détachement des fortifications de Mayence, où les Prussiens abattent les grands arbres qui entouraient la ville, on en conclut nécessairement qu'ils se préparent à une lutte formidable contre un adversaire qui ne doit pas être loin. Comment interpréter autrement cette destruction de la seule promenade qui reste aux habitants de Mayence, si l'on se rappelle qu'après Sadowa les Prussiens se moquèrent fort du général de la Confédération, le comte de Rechberg, parce que, quelque temps avant l'armistice, il avait fait abattre une partie des arbres sur les glacis des fortifications ? »

« Les officiers d'état-major prussiens disent alors que sous leur direction jamais semblable fait ne s'est produit, et qu'ils auraient laissé approcher l'ennemi jusqu'aux portes mêmes de la forteresse. »

« C'est donc que les officiers prussiens prévoient une très-prochaine attaque, et qu'ils ne seraient pas bien aises cette fois de laisser l'ennemi approcher de trop près ? »

Le Journal de Seine-et-Oise publie l'avis suivant en tête de ses colonnes :

A MM. les maires du département.

Un décret impérial, en date du 30 janvier, m'enlève aux fonctions que je remplissais au milieu de vous.

Cette disgrâce inattendue, et que je ne crois pas avoir méritée, ne peut changer mes sentiments.

Pendant trois ans, nous avons uni notre action et notre volonté pour réaliser dans nos communes tout ce qui était bon et utile pour élever les intelligences par l'instruction, pour atténuer les causes et les conséquences de la misère.

Sur ma proposition, le Conseil général, avec qui je voulais rivaliser de zèle et de dévouements aux intérêts publics, a voté la restauration des routes et l'achèvement de tous les chemins. Dévoué de cœur et de conviction aux intérêts de notre agriculture, j'ai été auprès du gouvernement l'interprète et le défenseur convaincu des réclamations, des vœux de vos associations agricoles.

J'ai toujours cherché le bien et j'espère

que mes travaux n'aient pas été stériles. J'ai passé au milieu de vous trois années qui seront des meilleures de ma vie, et après avoir été votre préfet dans ce département, j'y reste votre concitoyen, et mon plus vif désir est d'emporter dans ma retraite votre estime et votre affection.

H. BOSELLI.

#### En famille!

Le Journal de Paris publie une statistique intéressante. C'est une liste de personnages qui occupent dans nos départements les lucratives et faciles fonctions de trésoriers payeurs généraux.

M. Magne, fils de M. le ministre des finances, est receveur général à Orléans; M. Maigne, beau-frère de M. le ministre des finances, est receveur général à Blois;

M. Rouher, frère de M. le ministre d'Etat, est receveur général à Mâcon; M. Baroche, fils de M. le garde des sceaux, à Caen;

M. Rouland, fils de M. le gouverneur de la Banque de France, à Evreux; M. Bouquet, proche parent de M. de Persigny, membre du conseil privé, à Lyon;

M. Anatole Daray, fils de M. le ministre de l'instruction publique, est receveur particulier à Paris, etc.

#### L'égalité devant la loi.

On lit dans l'Indépendant de la Bretagne :

« Ce n'était pas assez d'exempter, sans aucun droit, le journal officiel du timbre avec lequel on écrase tous les journaux indépendants. On l'exempte également des droits de poste. Chaque jour, les déposés du PETIT JOURNAL reçoivent en ballot un certain nombre d'exemplaires de la feuille de MM. Rouher, Norbert-Billiat et Wittersheim. Et, dans tous les chefs-lieux d'arrondissement et de département on voit, cinq minutes après l'arrivée du train, de jeunes gens portant sur leur casquette la légende : PETIT JOURNAL colporter dans tous les cafés le JOURNAL OFFICIEL, au moins deux grandes heures avant que les autres journaux aient pu être distribués par la poste.

Ainsi, pendant que les journaux indépendants (nous ne parlons point des journaux officieux qui sont subventionnés par le ministère de l'intérieur), paient quatre centimes de poste, cinq centimes de timbre, le Journal de MM. Wittersheim, Norbert-Billiat, Rouher et Marinoni, ne paie pas de droit de timbre, pas de frais de poste, et est distribué dans toute la France deux heures avant tous les autres. Un pareil état de choses peut-il durer plus longtemps ? »

On lit dans le Journal de Paris :

« On sait qu'à la suite de la scène violente qui a eu lieu devant le palais du nonce, à Madrid, scène dans laquelle des groupes de peuple ont brisé des témoins aux armes pontificales, les membres du corps diplomatique à Madrid ont fait une démarche auprès du gouvernement espagnol pour exiger que satisfaction fût donnée au nonce, dans la personne duquel ils se sentaient tous atteints. La satisfaction ne pouvait être refusée, et elle ne l'a pas été.

« A ce propos, quelques journaux français se sont étonnés et se sont plaints, que le ministre de France à Madrid, M. Mercier de Lostanges, ait joint sa réclamation à celle de ses collègues. Ils l'ont accusé d'ingérence dans les affaires de l'Espagne. Ils ont été jusqu'à dire que M. Mercier de Lostanges avait fait de la réaction, de l'obscurantisme, du légitimisme, du carlisme et tout ce qui s'en suit. Nous ne savions pas que ce fut à l'ingérence dans les affaires intérieures d'un peuple que de faire respecter par lui sur son territoire, les immunités diplomatiques, qui ont été établies dans l'intérêt commun de tous les peuples.

« Les journaux dont nous parlons raisonnement comme si le nonce était simplement le représentant d'une Eglise et de son chef suprême. Il est de plus le représentant d'un Etat, l'Etat romain, et d'un souverain, le pape, souverain de

Rome. Or, l'Etat romain subsiste aux mêmes titres que tout autre Etat de l'Europe, sans excepter le royaume d'Italie. Le pape est souverain de Rome à aussi bon droit que tout autre souverain, dans tout autre pays de l'Europe, l'est du pays sur lequel il régit, sans excepter le roi d'Italie. Le pape a même cet avantage sur le roi d'Italie qu'il régit à meilleur titre sur ses Etats que le roi d'Italie sur une partie des siens, le pape n'ayant rien pris à personne au-delà de ce que lui reconnaissait le droit public européen, et le roi d'Italie au contraire ayant conquis en fraude et contre la foi des traités Naples, l'Ombrie et les Marches.

« Notre ambassadeur à Madrid a donc fait ce qu'il devait faire. Non-seulement toute autre conduite de sa part eût été fautive, mais encore elle eût été absurde et presque ridicule.

#### La question d'Orient.

Grâce à une indiscretion de quelque diplomate, l'Indépendant belge a pu publier le texte de la déclaration de la Conférence; ce texte n'est, au fond, qu'une reproduction mitigée de l'ultimatum grec du 11 décembre et nous le regrettons profondément. On comprend toute la difficulté de la position de la France dans cette question. D'une part, les sympathies nationales et ses propres traditions lui conseillent de favoriser les populations chrétiennes, sujettes et tributaires de de l'Empire ottoman; de l'autre, la crainte de voir la puissante Russie bénéficier des succès obtenus avec le secours de nos armes ou l'appui de notre diplomatie pour les grecs insurgés, et recueillir, des rivages du Bosphore à ceux de l'Archipel, le riche héritage du sultan. Abandonner les Grecs au fanatisme turc ou bien les affranchir pour les voir ensuite glisser insensiblement de la domination de la Porte à celle de la Russie : terrible alternative pour un gouvernement non moins jaloux de l'honneur de la France que soucieux de ses intérêts !

Certes, dans le conflit actuel, la France, de concert avec les grandes puissances, devait rappeler la Grèce au respect du droit des gens, mais elle devait aussi rappeler la domination turque en Crète à la modération et à la justice.

Pour permettre à nos lecteurs de mieux apprécier cette question, nous leur rappellerons en peu de mots les faits et gestes de la Turquie en Crète.

En 1830, les Candiotes demandaient pour prix de leurs exploits dans la guerre de l'Indépendance, de faire partie du nouveau royaume hellénique. Les trois puissances refusèrent, mais en faisant entendre à la Porte que sa domination ne pourrait se maintenir en Crète que par la modération et la justice.

La Porte tint si mal ses engagements que de 1831 à 1866, la population de l'île avait diminué de moitié et que ce pays, pour lequel le ciel à tout fait, n'offrait partout que ruines et misère. Les Candiotes, ayant inutilement tenté d'adoucir le gouvernement du Sultan par les moyens légaux, prirent les armes.

Dès les premiers mois de 1867, le Gouvernement turc voulant donner un semblant de satisfaction aux chrétiens, publia un firman ordonnant que chaque district de l'île de Crète eût un délégué pour porter au Divan les vœux du pays. Pour se faire une idée de la pitoyable comédie jouée en cette occasion par la Turquie, nous transcrivons un extrait de la circulaire adressée aux habitants d'un village de l'île de Crète par un agent officiel turc :

« Vous vous rappelez sans doute que l'autre jour je vous ai donné lecture de d'un firman impérial qui ordonne que chaque province envoie à Constantinople un délégué honnête homme ! En séquence, aussitôt que vous aurez reçu cet ordre, vous élirez sans retard Georges Margariti et lui remettrez un acte de de procuration. Demain, envoyez-moi sans faute Margariti avec la procuration ; je les attendrai quand même ; je n'admettrai aucun mauvais prétexte ; Si vous n'obéissez pas, je ferai de votre village ce que j'ai fait des autres. »

Et ce sort réservé aux villages indociles, c'était le carnage, l'incendie, le déshonneur des femmes livrées aux soldats turcs et égyptiens.

Et pendant l'été de 1867, au moment où le Sultan recevait tant d'hommages à Paris, Omer-Pacha promenait, au nom de Sa Hautesse, la terreur parmi les Candiotes et, après avoir essayé, mais en vain, d'asphyxier par la fumée 500 femmes, vieillards et enfants réagés dans une grotte, il les faisait canonner...

La déclaration de la Conférence n'est-elle pas une sorte de sanction, ou du moins un encouragement donné à la politique barbare de la Turquie ?... Et après tout, la Grèce était-elle si coupable d'encourager les insurgés crétois, alors que la France et l'Europe laissaient la Prusse s'arroger à sa guise, et le gouvernement français n'avait-il pas, six ans auparavant, encouragé le Piémont à s'emparer de territoires protégés par le droit des gens que l'on reproche aujourd'hui au roi Georges de violer ?...

Ce que nous attendions de la Conférence, c'était d'abord, comme la simple justice le voulait que la Grèce y parât au même titre que la Turquie, que la Croix y fût traitée au moins sur le même pied d'égalité avec le Croissant. Nous espérons aussi que le rappel au respect du droit des gens adressé à la Grèce, aurait été accompagné d'un rappel aux lois de l'humanité adressé à la Turquie avec un blâme énergique de sa conduite en Crète.

LÉON DEZOURT.

#### CORRESPONDANCE PARISIENNE

Jeudi, 4 février.

Je vous ai dit que le monde politique s'était ému du discours de M. de Bismarck. On assure que le gouvernement français a chargé son représentant à Berlin de demander à M. de Bismarck des explications sur certains passages de ce discours.

Il est arrivé des nouvelles de Grèce : on dit même qu'on a dû cette nuit réveiller M. de La Valette pour lui remettre une dépêche parvenue par la voie de Messine. On dit que le roi Georges adhère au protocole de la conférence et qu'il va être constitué à Athènes un nouveau cabinet.

Un incident dans lequel on veut voir la main de la Russie : un journal de Belgrade annonce qu'un engagement a eu lieu près de Nekschitz entre les Turcs et les Monténégrins. Il y aurait 60 tués et 100 blessés.

La France et l'Espagne déclarent que M. Benedetti n'est pas venu en France ces jours derniers et qu'il n'y viendra pas. Son fils est rétabli. Son absence après le discours de M. de Bismarck aurait pu avoir une interprétation fâcheuse.

La Patrie dit qu'il est faux que l'Empereur ait écrit au Pape pour lui offrir une garde d'honneur pour le futur Concile. Tant pis !

Le bruit de l'abdication du roi Jean de Saxe est démenti.

Le Conseil d'Etat a accepté l'amendement de la commission qui propose de